Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190208-0000019963-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 12/02/2019

Réception par le Préfet : 12/02/2019

Publication: 15/02/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-2-6-5 **Séance du** vendredi 8 février 2019

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental. Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. HABIG donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avenant au contrat-cadre 2013-2018 signé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 23 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter sur les crédits 2018 de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les sept opérations suivantes pour un montant total de subventions de 79 363 € :

- ETEIMBES : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lots n°5), pour un montant de subvention de 9 635 € (taux 10%),
- ETEIMBES : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lot n°6), pour un montant de subvention de 9 699 € (taux 10%),
- SAINTE-CROIX-AUX-MINES : réhabilitation de 9 installations d'ANC (lot n°4), pour un montant de subvention de 9 158 € (taux 10%),
- VALDIEU LUTRAN: réhabilitation de 11 installations d'ANC (lots n°4), pour un montant de subvention de 9 898 € (taux 10%),
- VALDIEU LUTRAN: réhabilitation de 8 installations d'ANC (lots n°5), pour un montant de subvention de 7 858 € (taux 10%),
- VALDIEU LUTRAN: réhabilitation de 8 installations d'ANC (lots n°6), pour un montant de subvention de 8 415 € (taux 10%),
- PFETTERHOUSE: station de neutralisation et conduites d'adduction (2ème tranche) pour un montant de subvention de 24 700 € (taux 10%).

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité